



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

29/02/2024

Date d'affichage :

25/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 07 mars 2024

L'an deux vingt-quatre, le 07 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie, MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy

Procuration : Madame CARTIER Marie-Laure donne procuration à Madame CONSTANTIN Martine, Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2024-013 - Affectation des résultats 2023 au budget de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le compte administratif et de gestion 2023 du budget principal ;

Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 :

Constatant que le Compte financier unique fait apparaître ;

- un excédent de fonctionnement de : 292 816.32 €

- un excédent reporté de : 283 377.44 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 576 193.76 €

- un déficit d'investissement de : 69 119.82 €

- un déficit des restes à réaliser de : 3 336.00 €

Soit un besoin de financement de : 72 455.82 €

Le Conseil Municipal décide à la majorité

Article 1 : d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2023 : Excédent 576 193.76 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 72 455.82 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 503 737.94 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit : 69 119.82 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2024

Nombre de voix pour	11	Abstentions	3
---------------------	----	-------------	---

Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0
-----------------------	---	---------------------------	---

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Valérie HOSTALIER